

ABONNEMENT.

Saumur	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
10 Décembre 1872.

Chronique générale.

L'idée du renouvellement partiel paraît abandonnée dans les sphères gouvernementales.

Cet abandon aurait pour conséquence de limiter les réformes constitutionnelles à la responsabilité ministérielle, l'établissement d'une Chambre haute et le droit de veto pour le pouvoir exécutif.

On assure que, dans son entretien avec M. Thiers, le duc d'Audiffret-Pasquier a fait ressortir que la commission, en choisissant pour président M. de Larcy, dont tout le monde connaît l'affection pour M. Thiers, avait voulu donner un gage de ses dispositions conciliantes.

Il aurait annoncé, enfin, que la commission avait décidé d'examiner toutes les questions constitutionnelles à la fois, et de faire un rapport sur l'ensemble, au lieu de traiter d'abord et séparément, comme on l'avait dit, la responsabilité ministérielle.

D'après de nouvelles informations, ce n'est pas comme vice-président de la commission des réformes que le duc d'Audiffret a vu M. Thiers vendredi soir. Il s'est en effet rendu à la présidence, mais il y était appelé et n'y est pas venu de son propre mouvement.

M. de Ladmirault a été également reçu par le Président.

On doit procéder, dans le cinquième bureau, à l'élection d'un nouveau membre pour la commission Dufaure, en remplacement de M. de Fourtou.

M. le duc de Broglie sera probablement élu.

Les délégués des trois réunions de la gauche ont tenu une conférence dès que la nouvelle de la nomination des ministres a été annoncée officiellement.

On assurait samedi, à Versailles, que M. Thiers avait songé, en premier lieu, à M. Germain, pour le portefeuille des finances. C'est seulement sur le refus de cet éminent financier de se séparer du Crédit lyonnais qu'il dirige avec autant d'intelligence que de succès que le choix de M. le Président de la République se serait porté sur M. Léon Say.

Tous les ministres ont reçu samedi une invitation personnelle de M. le Président de la République à dîner à la présidence.

Le nouveau préfet de la Seine, M. Calmon, et M. le préfet de police ont également reçu une invitation de M. Thiers.

La nomination des nouveaux ministres a été connue officiellement place Beauveau, par une dépêche de Versailles, samedi soir à six heures.

Celle de M. Calmon, à la préfecture de la Seine, n'a été connue que plus tard.

M. de Gironde, ancien sous-préfet, est nommé chef de cabinet du nouveau ministre de l'intérieur.

C'est en cette qualité qu'il a précédemment été appelé auprès de M. de Goulard, son parent, au ministère des finances.

L'aménité et l'urbanité de M. de Gironde lui rendront faciles ses nouvelles fonctions.

C'est M. Claude (des Vosges) qui a été nommé rapporteur de la commission char-

gée d'examiner la demande de poursuites formulée par le procureur général d'Angers contre M. Carré-Kérissouët. La commission conclut à l'autorisation des poursuites.

COMMISSION DES TRENTE.

On parle d'un projet qui sera mis en discussion dans la commission des Trente, et qui est ainsi conçu :

Article 1^{er}. — L'Assemblée nationale décide qu'elle mettra fin à ses pouvoirs et considérera son mandat comme expiré, dans le mois qui suivra l'évacuation définitive du territoire.

Art. 2. — Dans ce même mois, les électeurs seront convoqués à l'effet d'élire les membres de la Chambre haute et les membres de la Chambre des députés, conformément aux lois qui, d'ici à cette époque, auront été votées par l'Assemblée nationale.

Art. 3. — Dans les quinze jours qui suivront leur élection, les deux Chambres réunies choisiront et proclameront le chef de l'État.

Art. 4. — Jusqu'à cette époque, la responsabilité ministérielle fonctionnera, sous la réserve du droit accordé au Président de la République, de prononcer un veto suspensif des projets qui lui paraîtraient dangereux et de venir l'expliquer devant l'Assemblée.

Le texte de ce projet rencontre de nombreuses adhésions dans l'Assemblée. (Presse.)

La commission des Trente a composé son bureau comme suit :

Président : M. de Larcy (d.), 49 voix, élu.
— M. Martel (g.), 44.
Vice-président : M. d'Audiffret (d.), 20 voix, élu. — M. Martel (g.), 40.
Secrétaires : M. d'Haussonville (d.), 20 voix, élu ; M. Lefèvre-Pontalis (d.), 49, élu. — MM. Duchâtel (g.), 44 voix ; Delacour (g.), 9.

Lorsqu'elle a constitué son bureau, la commission a décidé qu'elle tiendrait, jusqu'à nouvel ordre, deux séances par semaine, l'une le lundi et la seconde le vendredi.

CAMPAGNE DISSOLUTIONNISTE.

On lit dans *Paris-Journal* :

La campagne dissolutionniste s'affirme à Paris d'une façon vraiment inquiétante.

Non-seulement, chez les marchands de vin, on recolle des signatures entre deux tournées d'absinthe ; mais encore les marchands de journaux encartent dans les feuilles bien pensantes des pétitions, qui leur sont fournies nous ne savons par qui.

Ce n'est pas tout, dit une autre feuille, des citoyens en blouse blanche et en casquette de velours, avec des accroche-cœurs devant les oreilles, accostent les honnêtes gens à la porte des bureaux de tabac et des cafés pour les engager à signer la formule de pétition qu'ils leur présentent.

Cette pétition, préparée dans les bureaux des feuilles aimées de ce que M. Thiers appelait autrefois « la vile multitude », réclame la dissolution de l'Assemblée. Ceux qui refusent d'apposer leur signature sur de pareils papiers, sont accablés d'injures par ces démocrates payés à l'heure.

Il y a dans tout ce qui se passe un parfum révolutionnaire qui donne à réfléchir aux honnêtes gens.

Aussi s'en est-on préoccupé en haut lieu, et, dès samedi soir, par ordre supérieur, des instructions ont été envoyées à tous les commissaires de police de Paris, les invitant à signifier aux marchands de vin, limonadiers, débitants de tabac et autres, qu'ils eussent à s'abstenir de devenir les dépositaires des listes d'inscription pour la dissolution. Dans le cas où l'injonction de l'autorité serait méconnue, les établissements ouverts aux listes dissolutionnistes seraient fermés.

115

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par A. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXIII.

LES PROCONSULS.

(Suite.)

— Vous êtes effrayant, César, s'écria Thadéa, en pâlisant ; cela est trop horrible pour être vrai. Adam, c'est impossible, n'est-il pas vrai ?

— Je crois, au contraire, que César a deviné, répondit le chef des Faucheurs, et que les catastrophes qui se succèdent ne sont que le commencement d'un drame sauvage, qui aboutira forcément à un épouvantable dénouement.

— C'est horrible ! en vérité, reprit Thadéa ; oh ! que mon père a raison de dire que mieux vaut encore être victime que bourreau.

Et, comme si ces deux mots eussent réveillé toutes ses craintes, elle fondit en larmes, en embrassant son Étienne.

A cette heure même, tantôt en avançant avec peine, à travers la plaine inondée, où ils enfonçaient jusqu'à la ceinture, dans une eau bourbeuse et glaciale, tantôt gravissant péniblement, sous un soleil ardent, les collines, par des sentiers boueux et glissant sous le pied, trois Faucheurs et l'abbé Rascomsky, partis à l'aurore, poursuivaient, vers le camp de Langiévitich, leur voyage si héroïquement entrepris.

Ils se hâtaient pour ne pas arriver trop tard, car eux seuls et Chusco connaissaient la gravité du danger qui menaçait l'armée nationale.

Ce danger était imminent au dedans comme au dehors ; au dedans, des traîtres semant le mécontentement et la défiance, trompant le général par de faux rapports,

instruisant l'ennemi de tous ses projets ; au dehors, cinquante mille Moscovites, sûrs que leur proie ne pouvait échapper, surveillant jour et nuit les passages et attendant que les chemins détremés eussent pris assez de consistance pour y faire passer leur formidable artillerie.

Sûrs d'en finir d'un seul coup avec la révolte, les nouveaux gouverneurs de Varsovie et de Wilna avaient envoyé à leurs lieutenants des ordres terribles et impitoyables.

Les noms de ces deux proconsuls appartenaient à l'histoire et resteront éternellement attachés à son pilori.

L'un se nommait le général Berg.

L'autre Mouravief.

Ils représentaient en Pologne l'empereur Alexandre II, souverain et père des Polonais.

On les avait envoyés pour remplacer des gouverneurs trop faibles : l'Excellence qui cependant avait fait preuve de quelque énergie à l'époque de l'enrôlement volontaire à Varsovie, et à Wilna, le général Nazimof,

le promoteur des massacres de Lithuanie.

Aux yeux d'un gouvernement doux et paternel, ces gouverneurs manquaient de fermeté.

Berg et Mouravief avaient déjà fait leurs preuves, et le tzar qui, en accordant une amnistie générale aux rebelles, écrivait : *Nous avons suivi l'impulsion de notre cœur et déclaré que nous ne voulions pas rendre la nation polonaise responsable de l'agitation*, pouvait compter sur le zèle éprouvé du fusilleur et du pendeur, ministres de sa justice et distributeurs de ses grâces.

Tous les deux étaient déjà connus de leurs administrés ; le général Berg servait dans l'armée de Paskiévitich, lorsque celui-ci eut le triste honneur de rétablir l'ordre à Varsovie ; ses premières paroles, en rentrant dans la malheureuse ville, furent pour remercier, au nom de l'empereur, les troupes russes de tout ce qu'elles avaient fait depuis deux mois, et pour blâmer énergiquement les officiers qui avaient montré la tiédeur quand ils s'agissait de piller, d'incendier, d'é-

Voici qui est un peu sérieux. M. de Kératry, qui rompaît des lances en faveur du centre gauche, en compagnie de M. Pessard, signifie à ce dernier que la retraite de M. Thiers est la seule solution, du moment où M. le Président de la République est devenu « l'allié ou l'instrument du parti radical. »

La lettre de M. de Kératry mérite d'être reproduite :

« A Monsieur Pessard, rédacteur en chef.

» Mon cher ami,

» Depuis la fameuse séance où la proposition de Kerdrel a été repoussée par une faible majorité, j'ai été retenu par la maladie loin de votre journal, que je lis chaque jour très-attentivement.

» Permettez-moi de vous dire en toute sincérité que nous différons d'avis sur la marche à suivre. Les événements se pressent ; je serai concis.

» Autant j'ai été d'avis que M. Thiers demeurât ferme à son poste jusqu'au jour où la Chambre se serait prononcée sur le fond du débat engagé devant le pays, et ne cédât point d'un pas sur un vote équivoque, — autant je pense aujourd'hui que M. Thiers, après le vote d'hier qui vient de condamner sa politique, se doit à lui-même, comme à sa responsabilité devant l'histoire, de remettre ses pouvoirs à l'Assemblée nationale.

» Nous avons rêvé la fusion des centres : elle a échoué ; je persiste à croire que, tuée par l'impéritie de Victor Lefranc, elle eût été le salut du pays.

» De graves fautes ont été commises de part et d'autre ; il n'y a pas à récriminer, mais à envisager l'avenir, qui ne peut se limiter aux horizons de Versailles.

» Si M. Thiers eût pu constituer une majorité gouvernementale avec le centre gauche et la gauche, le centre droit lui faisant défaut, je serais d'avis qu'il restât Président de la République.

» Mais je ne conçois plus M. Thiers devant l'allié ou l'instrument du parti radical, qui ne tarderait pas à l'absorber : or, je considère le parti radical (et j'en ai peut-être le droit, moi qui n'ai voulu subir aucun compromis avec lui) comme l'élément le plus dangereux pour les destinées de mon pays. A aucun prix, M. Thiers, qui a rendu tant de services à la nation, ne peut consentir, quelle que soit la noblesse du but qu'il se propose, à des alliances aussi compromettantes et aussi dangereuses.

» La Chambre ne possède pas une majorité de gouvernement suffisante. Qu'un membre du cabinet monte à la tribune, pose nettement la question du renouvellement partiel comme rénovation nécessaire de la Chambre. Si cette proposition nette, sans équivoque, est écartée, si le centre droit refuse définitivement son concours si désirable, que M. Thiers se retire. Il vaut mieux se retirer dans la plénitude de sa force que de tomber dans des luttes stériles et sans issue. Il appartiendra alors à l'Assemblée souve-

raïne d'aviser, puisqu'elle aura accepté toutes les responsabilités.

» Mes meilleurs sentiments.

» E. DE KÉRATRY. »

M. Pessard répond :

« M. de Kératry a joué et jouera encore dans la politique de son pays un rôle trop important pour que nos lecteurs puissent s'étonner que notre ami et collaborateur tienne à bien préciser sa ligne de conduite, et à indiquer les points où il se sépare de la politique du *Soir*.

» M. de Kératry pense qu'entre les radicaux de gauche, qui lui font peur pour l'avenir de la France, et les révolutionnaires de droite, qui nous perdent, il n'y a plus de place pour les hommes modérés. Pris d'un découragement que nous concevons, il conseille à M. Thiers de se retirer, plutôt que de s'amoindrir dans une lutte sans grandeur.

» Nous croyons, au contraire, que M. Thiers ne doit, à aucun prix, abandonner le poste où l'a placé et où le maintient la confiance du pays. Voilà tout le dissentiment. HECTOR PESSARD. »

Ainsi, quoiqu'il arrive, M. Pessard est d'avis que M. Thiers doit rester à son poste. Il a déclaré bien des fois pourtant que le Président ne pouvait pas gouverner sans une majorité, à plus forte raison contre la majorité. Or, si M. Thiers doit rester quand même à son poste, cela revient à dire qu'il doit se placer au-dessus de la volonté de l'Assemblée ; mais le moyen, le moyen *légal* d'agir ainsi ? Il n'y en a pas, et c'est purement et simplement un coup d'État que M. Pessard conseille au Président.

Nous touchons à la fin de l'équivoque, et les amis de la présidence n'auront pas peu contribué à éloigner de M. Thiers tous les honnêtes gens.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENTICE DE M. GRÉVY.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

M. Depasse présente une série d'amendements tendant à une réduction de 1,828,000 fr. sur le budget du ministère, il s'appuie sur l'augmentation subie dans les chiffres demandés depuis 1851 jusqu'à 1873 ; il examine successivement les différents chapitres et termine par l'éloge de la monarchie constitutionnelle.

M. le duc Decazes combat les réductions proposées par le précédent orateur, et constate que depuis 2 ans il y a déjà 2 millions de diminution sur le budget du ministère des affaires étrangères.

M. de Rémusat proteste de sa déférence pour les volontés de l'Assemblée nationale et déclare qu'il a cherché à faire les plus grandes économies.

La partie de l'amendement qui a trait au chapitre 1^{er}, sur lequel une diminution de 131,300 fr. est demandée, mise aux voix après deux répliques de M. Depasse et de M. le duc Decazes, est repoussée.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

M. Depasse propose une réduction de 50,000 fr. sur le chapitre 2 ; elle est repoussée, et le chapitre 2 adopté.

M. de Jouvenel propose sur le traitement des agents politiques et consulaires une économie de plus de 3 millions.

M. le duc Decazes combat l'amendement et pense que la France doit maintenir au point de vue diplomatique son rang de grande puissance.

M. Raudot dit qu'il y a des ministres plénipotentiaires et des consuls généraux qui ne sont pas à leur poste. (Bruit. — Rires. — Exclamations.) Ils sont à Versailles, où ils s'occupent avec une grande activité des affaires intérieures du pays ; mais ils sont étrangers aux affaires étrangères. Il y a pourtant des négociations importantes en Belgique pour le traité de commerce, notre ministre est absent ; dans le traité de commerce signé en Angleterre figure, non pas l'ambassadeur de France, mais un simple chargé d'affaires.

Dans le message de M. le Président de la République, il est dit que nous n'aurons presque pas de crédits extraordinaires, et on nous a présenté 26 millions de ces crédits signés pendant la prorogation ; j'y ai trouvé que 41 ministres et consuls généraux ont été nommés en 1872, et que l'on va en avoir d'autres, 50 environ. Ces déplacements nécessitent des frais ; c'est le gaspillage des deniers de l'État, c'est la perte de l'influence de la France à l'étranger ; il faut que les diplomates ne soient pas les déclassés de la politique. Le gouvernement n'est pas assez puissant pour repousser les demandes qui l'assaillent, il faut que l'Assemblée vienne à son secours. (Très-bien !)

M. de Rémusat. — Si les choix du gouvernement ne sont pas attaqués, les frais des nouvelles installations sont justifiés ; les nominations nouvelles étaient nécessaires pour remplacer les représentants de l'empire.

M. de Gavardie. — Je veux poser une question à M. le ministre des affaires étrangères ; toutes les feuilles publiques de la France et de l'Europe ont signalé les abus dont je viens parler.

Dans un dîner officiel, donné par le représentant de la France à Rome, M. Fournier aurait publiquement insulté à la divinité du Christ. (Bruit, interruptions.) M. Renan, rougissant de pareils propos, aurait imposé silence à notre représentant.

Quand M. Renan peut rougir, il n'y a plus rien à dire. (Bruit.)

M. de Rémusat n'approuve pas que d'indignes commérages soient portés à cette tribune ; il n'exerce pas d'inquisition sur les conversations de ses agents diplomatiques ; mais il peut affirmer que ces faits sont complètement faux.

L'amendement de M. de Jouvenel est mis aux voix et repoussé.

L'amendement de M. Depasse, proposant sur ce même chapitre une réduction de 1,767,500 francs, est l'objet d'un scrutin dont voici le résultat :

Nombre des votants	580
Majorité absolue	291
Pour	68
Contre	512

M. le vicomte de Lorgeril demande des réductions des traitements de divers ministres plénipotentiaires et le remplacement de certains autres par de simples chargés d'affaires, soit au total une réduc-

tion de 462,000 francs ; il déclare que la forme républicaine, toute provisoire qu'elle soit (Bruit), nous met en suspicion à l'étranger. Il rappelle, à ce propos, le pacte de Bordeaux et les engagements de M. Thiers envers les représentants des grandes villes de France ; il parle de ceux de ses collègues qui, étant ambassadeurs, ne se jugent pas bien utiles à l'étranger, puisqu'ils lui procurent si souvent le plaisir de les voir à Versailles. (Rires.) Il finit par une citation d'Épictète dans laquelle il compare la République à la fièvre.

M. le duc Decazes repousse l'amendement au nom de la commission.

L'amendement de M. de Lorgeril est repoussé.

M. Raudot demande une réduction de 200,000 francs qui désorganiserait moins les ambassades que la conduite des plénipotentiaires qui sont toujours en route ; il recommande les économies, et fait observer que le budget des dépenses augmente toujours.

M. le duc Decazes fait observer que l'économie réalisée sur le chiffre de l'année dernière est de près de 400,000 francs.

L'amendement de M. Raudot est repoussé.

M. Hervé de Saisy demande la suppression du vice-consulat de Monaco.

M. de Rémusat déclare qu'il y a une commission chargée de chercher quels sont les postes à supprimer pour arriver aux économies réalisées dans le budget.

L'amendement de M. de Saisy est repoussé.

M. Clapier demande une augmentation de 10,000 francs, afin de maintenir l'agence des affaires étrangères qui existe à Marseille et dont l'utilité est incontestable.

M. de la Rochette et plusieurs de ses collègues déposent la proposition suivante :

Nous demandons à l'Assemblée nationale l'autorisation d'interpeller M. le ministre de l'intérieur sur les graves désordres qui ont eu lieu, à Nantes, dans la soirée du 26 septembre dernier.

M. de Rémusat accepte l'interpellation pour le 21 décembre.

M. de la Rochette. — J'accepte le jour fixé, car la question a besoin d'être étudiée.

L'Assemblée fixe la discussion de l'interpellation à quinzaine.

M. Desbassyns de Richemont appelle l'attention du gouvernement sur les persécutions qui se produisent au Japon contre les chrétiens, malgré le mouvement qui a lieu en ce pays dans le sens de la civilisation.

M. de Rémusat déclare que cette question a inspiré la plus vive sollicitude au gouvernement ; il paraît qu'une colonie chrétienne, qui existait depuis longtemps dans l'intérieur du Japon, a été dispersée et maltraitée ; il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour obtenir des adoucissements dans les rigueurs du gouvernement japonais.

Le chapitre 3 est adopté, ainsi que les chapitres 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

Le développement inattendu que prend la fabrication du fer tient, d'une part, à l'épuisement des stocks métalliques causés par le ralentissement du travail des usines pendant la guerre de 1870-1874, et d'autre part à une reprise inespérée des travaux qui consomment les produits de forges.

gorger. Ses actes répondirent à ses paroles ; en quelques jours, les prisons immenses de l'ancienne capitale regorgèrent tellement de victimes que, malgré les fréquents envois de déportés en Sibérie, le typhus se déclara avec fureur ; chaque jour, il en mourait vingt ou trente ; des fusillades philanthropiques destinées à diminuer l'agglomération des rebelles ou des simples suspects, furent le seul moyen que le général trouva pour combattre le fléau.

Tel était le général Berg ; ses cruautés lui méritèrent le surnom de fusilleur ; l'exécration universelle, des croix, des pensions et les éloges les plus flatteurs de son gouvernement.

Mouravief le dépassa cependant en servilisme et en cruauté, il joignit l'insulte au supplice, multiplia les exécutions, inaugura le régime de la terreur et de la potence, inventa le système des adresses de fidélité à l'empereur, la suppression des prisonniers par l'égoisement, persécuta le clergé avec une violence inouïe, insulta à la douleur des mères et des épouses, imagina les proscrip-

tions en masse (1), confisqua à son profit et à celui de ses dignes émules, les terres, seules richesses que les pillards n'eussent pu enlever, se fit gloire de son infamie, en se décernant à lui-même l'odieux surnom de Mouravief le pendeur, et finit, par recevoir, en récompense de ses crimes, le grand cordon de Saint-André, des honneurs extraordinaires, un rescrit élogieux et, ce à quoi il fut surtout sensible, beaucoup d'or pour beaucoup de sang.

Comme le général Berg, Mouravief avait déjà commandé à Grodno, en 1834 ; après trente-deux ans d'absence, les Polonais ne l'avaient point oublié, peut-être espéraient-

(1) Un oukase du 15 novembre 1867, tout récemment publié par le journal de Varsovie, contient une nouvelle distribution en faveur des généraux et des fonctionnaires Russes du produit de ces confiscations. A la tête de cette liste figure le nom du général Miloutine, ministre de la guerre, auquel il est donné 17 villages avec terres et forêts, à Penchkof. Le général Maniukine, célèbre par le pillage de Siemallice, reçoit 6 villages, à Bielsk. Le général Semeka, 9 villages, à Miechkof, etc., etc. — La curée continue.

ils que les années avaient adouci son caractère. C'était le contraire qui avait eu lieu ; le vieillard à l'épaisse encolure, au visage hébété et féroce, n'était devenu que plus sombre, plus soupçonneux et plus sanguinaire.

Il ne fallut pas longtemps pour dissiper les illusions ; le jour même de son arrivée, dans le gouvernement de Wilna, un général lui ayant présenté des Polonais, pris les armes à la main, le proconsul, frappant du pied avec colère, s'écria : « Il est inutile de faire des prisonniers. »

Cet ordre fut compris par le général Toll, son digne lieutenant qui, pour mériter les éloges de son chef, faisait mettre le feu à des blessés, enduits de goudron ou roulés dans la paille, et écrivait dans ses rapports : « Nos soldats ne font point de quartier, aussi n'avons-nous point de prisonniers. »

Mouravief dut être satisfait de l'intelligence de son subordonné, il aimait à être compris à demi-mots et avait dit, à Wilna, à une assemblée de notables : Il n'est pas nécessaire de vous exposer ce que j'exige de vous, car vous me connaissez déjà.

L'Europe entière connaît aujourd'hui, elle aussi, Berg et Mouravief, et il n'est pas nécessaire de lui expliquer pourquoi en même temps que dans les chancelleries de Saint-Petersbourg, officines de mensonges éhontés, on élaborait le manifeste de la clémence impériale, on y préparait les décrets impériaux qui confiaient le gouvernement de la Pologne amnistiée à des exécuteurs de hautes œuvres, ayant fait leurs preuves.

Il fallait tromper au dehors.

Égorger au dedans.

Se poser en père magnanime.

Agir en bourreau sans entrailles.

Les faits ont dévoilé cette odieuse politique, trop tard.

Quand le rideau s'est déchiré, la victime râlait dans son sang.

A l'ère de la révolte, disaient les bouchers, devait succéder l'ère de l'expiation.

(La suite au prochain numéro.)

La progression annuelle dans la consommation du fer était, en temps normal, de 50,000 tonnes en France. Le relevé de nos exportations pendant les trois premiers trimestres de 1872, accuse une augmentation d'environ 80 0/0 sur les chiffres correspondants de 1870. Le mouvement ascensionnel des demandes permet d'affirmer en toute certitude de causes que le marché métallurgique peut désormais compter sur une longue période de fournitures à satisfaire. Nos exportations sont donc destinées à prendre une importance de plus en plus considérable.

Cette reprise commerciale se manifeste précisément à l'époque où nous avons perdu une grande partie de nos moyens d'action. Les conséquences de la guerre de 1870 nous ont en effet privé de nos plus belles usines des provinces de l'Est; un sixième de notre production est ainsi enlevé à la France au profit de l'Allemagne.

Il importait de rétablir au plus vite l'équilibre rompu dans notre commerce si dérangé, de ne pas perdre l'occasion de reprendre une place industrielle silaboreusement acquise et si malheureusement amoindrie.

Les usiniers de la région de l'Est ont compris cette nécessité; ils ont mis tous leurs efforts à l'extension de leurs forges. Nous devons citer entr'autres l'établissement de Liverdun, situé dans le département de Meurthe-et-Moselle, dont les usines en plein roulement avant la guerre, ont des premières repris toute leur activité et dont les moyens de production vont heureusement s'accroître par la construction de deux nouveaux hauts-fourneaux, de laminoirs pour le fer et la tôle, etc.

La localité de Liverdun est des plus favorablement située pour l'industrie métallurgique; la vallée qu'elle occupe est sillonnée par la Moselle, par le canal de la Marne au Rhin et traversée par le chemin de fer de Strasbourg.

Les forges sont établies auprès de gisements miniers d'une grande richesse et de terrains calcaires des plus utiles au traitement du minerai. Leur proximité des bassins houillers du Nord et de la Belgique assure l'approvisionnement du combustible à des prix très-économiques. Des installations spéciales le long du canal permettent le déchargement des bateaux de charbon devant les halles mêmes de l'usine. Enfin, les galeries d'exploitation du minerai viennent déboucher au gneouard même des hauts-fourneaux.

Cette situation exceptionnelle que ne réunit aucune des forges de France, assure aux usines de Liverdun des moyens de production pouvant défier toute concurrence aussi bien comme économie de fabrication que comme facilité de débouché.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Angers, 9 déc., 3 h. 15, soir.

Préfet à Maire Saumur.

Nouvelle recrudescence des affluents inférieurs de la Loire. Le nouveau maximum de la crue sera de 5^m 15 à Saumur, jusque vers le 12.

Orléans, 9 déc., 5 h. 40, soir.

La Maine, qui décroissait assez rapidement, est en recrudescence.

Le 7, au matin, la Sarthe, à Sablé, surmontait le barrage de 0^m 92; aujourd'hui, à 9 heures, elle le surmontait de 1^m 08.

La Loire, à Orléans, est en recrudescence pour la cinquième fois; elle marque en ce moment 2^m 64. En outre, on annonce une nouvelle recrudescence de l'Allier.

Toutes ces causes, réunies à la recrudescence du Cher annoncée hier soir, prolongeront la crue, en amont de Saumur, sans la relever sensiblement; mais, en aval, elles élèveront le maximum.

Ainsi, à Nantes, il est prudent de compter sur un maximum de 5^m 90.

Le maximum, à Saumur, n'est pas encore annoncé; je pense qu'il ne dépassera pas 5^m 45.

Aujourd'hui mardi, à midi, le niveau de la Loire, à l'échelle du pont Cessart, à Saumur, était de 5^m 00, en décroissance de 0^m 10 depuis 24 heures.

Une violente tempête règne toujours sur

notre pays, et la pluie tombe sans discontinuer. On commence à être inquiet de cet état atmosphérique.

La pluie ne cesse de tomber depuis le 9 octobre dernier, c'est-à-dire depuis plus de soixante jours. Il n'y a eu intermittence que les 13 et 14 octobre, les 6, 8 et 15 novembre et 1^{er} décembre.

Jamais une telle quantité de pluie ne s'était abattue sur notre contrée; la moyenne du mois d'octobre a été de 67 millimètres, celle du mois de novembre, de 128 millimètres; c'est la plus grande hauteur qui ait jamais été atteinte.

Il résulte, en effet, des travaux faits depuis la fondation de l'Observatoire de Paris, en 1869, que trois fois seulement la hauteur de l'eau tombée sur Paris, pendant le mois de novembre, a excédé 100 millimètres; en 1753, il y a eu 103 millimètres; en 1807, 140 millimètres; en 1825, 103 millimètres.

Hier matin, une grosse pluie, avec accompagnement de grêle, est tombée sur la ville de Nantes. Dans l'après-midi, le temps s'est calmé et le soleil a paru.

La tempête qui a régné dans la nuit de vendredi à samedi a fait échouer, sur la rive, devant le quai du Roi-de-Pologne, à Angers, le bateau à laver le *Saint-Joseph*.

Ce bateau qui appartient au sieur Rolland est à moitié couché sur l'eau qui a envahi toute la partie où se tenaient les laveuses. Jusqu'à présent, le mauvais temps n'a pas permis d'en opérer le sauvetage.

Tout le linge a pu être retiré.

On craint que les avaries ne soient sérieuses. On évalue les pertes à cinq ou six mille francs.

M. de Soubeyran, député de la Vienne, a soumis vendredi à la commission du budget un amendement tendant à diviser le ministère des finances en deux :

1^o Ministère du trésor public, ayant dans ses attributions le maniement des fonds et de la comptabilité;

2^o Ministère des finances, ayant dans ses attributions les régies financières.

Le conseil de révision de Maine-et-Loire se réunira à la Préfecture, le samedi 14 décembre courant, à midi, pour statuer sur les demandes de remplacement et de substitution fournies par des jeunes soldats de la classe de 1871.

EMPRUNT DE 3 MILLIARDS.

Les porteurs de récépissés, n^{os} 1 à 512, sont invités à se présenter de suite pour retirer les titres définitifs.

On a trouvé dans l'Evre, un peu au-dessous de Montreault, le cadavre d'un homme dont la mort, au rapport de la justice, remonterait à plusieurs semaines.

Cet homme, jusqu'à présent, est inconnu dans la contrée.

Plusieurs versions circulent dans le public, mais il n'y a rien de certain.

Le cadavre a été découvert par les habitants du moulin de Jousselin.

Apercevant des souliers au-dessus de l'eau, ils conçurent des soupçons, bien que l'eau jaunâtre de l'Evre débordée les empêchât de voir le corps; ils attirèrent les souliers et à la suite le cadavre.

La justice s'est aussitôt transportée sur les lieux; on a tiré le corps sur le bord de la rivière. Ce cadavre, mort déjà depuis quelque temps, était complètement défiguré et impossible à reconnaître.

Il portait autour du cou neuf chaînes à attacher les bestiaux et une pierre du poids, dit-on, de 20 kilos.

On n'avait nulle connaissance de cette mort dans la contrée, et personne ne peut reconnaître l'individu.

On prétend qu'il n'est pas du pays.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Le conseil général du département de la Vienne est convoqué en session extraordinaire pour le 16 décembre courant, à l'effet de délibérer sur les différentes questions de chemin de fer d'intérêt local, ainsi que sur les autres affaires urgentes qui pourraient lui être soumises.

Le conseil général d'Indre-et-Loire est également convoqué en session extraordi-

naire pour le 23 décembre, à l'effet de délibérer sur les offres à faire au gouvernement en vue de la création d'une Ecole d'artillerie à Tours et sur les autres affaires urgentes qui pourraient lui être soumises.

Vendredi soir, à Nantes, un individu resté inconnu s'est jeté dans la Loire, où il a dû périr, personne ne lui ayant porté secours.

Ce malheureux, âgé d'environ 60 ans, et de petite taille, portait un paletot noir et était coiffé d'un chapeau également noir, de forme moyenne.

Le maire de Campbon (Loire-Inférieure) vient d'être suspendu de ses fonctions pour avoir provoqué une délibération du conseil municipal sur l'installation d'une école communale congréganiste.

LES SOLDATS AMPUTÉS. — AUGMENTATION DE LA PENSION.

Le *Journal officiel* a promulgué la récente loi votée par l'Assemblée nationale.

Aux termes de cette loi, les sous-officiers, caporaux et soldats des armées de terre et de mer, admis à la retraite pour blessures reçues devant l'ennemi ou pour infirmités contractées en campagne, ayant entraîné :

L'amputation d'un membre,

La perte de l'usage de deux membres,

La perte de l'usage d'un membre,

Ainsi que les anciens militaires mutilés qui touchaient un supplément de pension payé par l'ancienne liste civile, recevront une allocation élevant leur pension à six cents francs, par assimilation aux aveugles et amputés de deux membres qui reçoivent déjà une pension supérieure à six cents francs.

Jusqu'au jour de l'exécution de la présente loi en ce qui les concerne, les sous-officiers, soldats ou autres assimilés, qui reçoivent une indemnité journalière en attendant leur pension de retraite pour blessures ou infirmités équivalentes contractées au service de l'État, verront cette indemnité journalière augmentée de 50 pour 100.

On ne saurait conserver trop soigneusement les enveloppes des lettres dont on veut se servir comme document. Sans son enveloppe, une lettre n'a aucune authenticité.

En ce moment, un procès considérable, dont toute la difficulté repose sur une enveloppe perdue, est pendant devant le tribunal civil de Lyon.

Une somme de plus de trente mille francs se trouve en jeu.

La troupe de drame, comédie et vaudeville du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. Bonnesseur, viendra jouer à Saumur, lundi prochain, les *Misérables*, drame tiré du roman de Victor Hugo.

Les artistes lyriques ont obtenu hier soir un très-grand succès dans le *Maître de chapelle* et les *Dragons de Villars*. M^{lles} Emma Nelly et Valmont, M. Morlet, Justin Née et Boulangé ont été chaleureusement applaudis.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 9 novembre au 6 décembre.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS									
MM.									
1	Remare (1).	7	4	3	2	8	27	24	49
2	Tessier.	4	2	7	2	8	35	19	46
3	Touchet (2).	2	2	4	2	2	23	5	81
4	Goblet.	2	2	2	2	3	2	2	2
5	Corbineau.	6	2	15	2	9	80	7	65
6	Laigle.	1	4	1	4	9	2	24	2
7	Prouteau.	1	2	1	1	4	9	18	9
8	Chalot.	1	1	3	2	4	24	7	36
9	Pallu.	2	2	5	1	1	25	2	25
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutour.	2	2	2	2	2	2	15	1
2	Baudoin.	2	2	2	2	2	2	1	3
3	Baudoin-R.	2	2	2	2	2	2	14	9
4	Brunet.	2	2	2	2	2	2	10	2
5	Vilgrain.	2	2	2	2	2	2	2	5
6	Sanson.	2	2	2	2	2	2	3	8
7	Sève.	2	2	2	2	2	2	3	8
8	Moreau.	2	2	2	2	2	2	9	13
9	Cornilleau.	2	2	2	2	2	2	6	2
10	Rousse.	2	2	2	2	2	2	2	6
11	Raineau.	2	2	2	2	2	2	1	9
12	Goblet.	2	2	2	2	2	2	1	3

(1) Un mouton refusé pour défaut de qualité et un veau pour défaut de poids.
(2) Un mouton refusé pour défaut de qualité.

Faits divers.

Nous lisons dans un journal anglais que les détenus de la Commune, évadés récemment de la citadelle de Port-Louis, viennent d'arriver en Angleterre après douze jours de traversée.

★ ★

L'affaire Junqua, relative au port illégal du costume ecclésiastique, est revenue devant le tribunal correctionnel de Bordeaux. Le jugement rendu par défaut, qui le condamnait à six mois de prison, a été maintenu, et le tribunal a décidé, en outre, que la peine ne se confondra pas avec celle qui a été prononcée le 9 juin dernier par la cour d'assises.

★ ★

Le *Daily Telegraph* dit que l'incendie de Boston a fourni des données importantes sur le degré de résistance que les diverses espèces de pierres sont capables d'offrir aux flammes. Le haut commerce de Boston était fier de ses magasins de granit, et cependant cette pierre, qui semblait être l'emblème même de la durée, a cédé facilement à l'action du feu. A mesure que les flammes s'enveloppaient, le granit des édifices s'est écroulé en poussière. Le marbre, qui est une substance beaucoup moins dure, a parfaitement soutenu l'épreuve de la chaleur, mais rien n'a mieux résisté que la brique.

★ ★

M^{me} Clémence Robert, auteur d'un grand nombre de romans-feuilletons, vient de mourir après une longue maladie.

Le chef-d'œuvre de M^{me} Clémence Robert est le roman si connu, *Les Quatre Sergents de La Rochelle*.

★ ★

— Mais vous ne parlez jamais, disait-on à un député.

— Moi ! si, voyez l'*Officiel*. Rumeurs sur quelques bancs. Je suis les rumeurs.

Dernières Nouvelles.

M. Thiers se propose de prier la commission Dufaure de se réunir six fois au lieu de trois fois par semaine.

Il désire que ses travaux soit assez avancés pour qu'il n'y ait plus qu'à les coordonner, au moment où l'Assemblée reprendra ses séances, après les vacances probables des fêtes de Noël à la fête des Rois.

On a distribué le texte d'un projet signé par un grand nombre de députés du centre gauche qui se soumettent à l'examen de la commission chargée de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle ou commission Dufaure.

Voici ce texte :

« Les soussignés, — considérant que la situation actuelle ne peut se prolonger, que la France a besoin d'un gouvernement régulier qui lui assure un lendemain, qu'il est donc nécessaire de donner à la République, gouvernement légal du pays, les institutions qui, dans tous les États libres, règlent la transmission, l'action et les attributions des pouvoirs publics, ont l'honneur de soumettre à la commission nommée dans les bureaux, le 5 décembre, le projet suivant à titre d'amendement ;

» La commission chargée de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle, fera porter son examen sur les bases suivantes :

» 1^o Prolongation pour quatre ans des pouvoirs du Président de la République ;

» 2^o Création d'une vice-présidence intérimaire en cas de vacance du pouvoir exécutif et jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à cette vacance ;

» 3^o Renouvellement partiel de l'Assemblée nationale ;

» 4^o Formation d'une seconde Chambre ;

» 5^o Responsabilité des ministres et règlement des rapports du pouvoir exécutif avec les Chambres.

» N. B. — Il a été bien entendu que les questions ainsi posées ne formeraient qu'un

programme énonciatif des points sur lesquels porterait l'examen de la commission et que les opinions individuelles des signataires resteraient entièrement libres sur chacun de ces points. »

Bulletin commercial et agricole.

LES ENGRAIS POUR RIEN.

Par leur incurie, les cultivateurs détruisent chaque jour des quantités considérables d'engrais. Ici, les fumiers mal tenus, mal soignés, perdent leur purin; là, on laisse entièrement de côté de grandes quantités de matières transformables en engrais. Qu'ils sortent donc de leur coûteuse torpeur et qu'ils imitent ce fermier signalé par la *Revue agricole et forestière de Provence*!

Dans une ferme de peu d'importance, on a recueilli les matières fertilisantes qui antérieurement embarrassaient et salissaient les abords de l'habitation. Aux eaux d'évier, aux eaux savonneuses recueillies soigneusement dans une fosse étanche, s'ajoutaient les débris de la cuisine et quelquefois des herbes marécageuses. La décomposition des débris et des végétaux jetés dans la fosse fut favorisée par les principes contenus dans les eaux; d'où un engrais dont la puissance se démontre par les récoltes du champ qui l'a reçu.

Voulant se rendre compte de ce qu'il faisait, le fermier a trouvé qu'il retirait annuellement de son creux environ cinquante charges de fumier dont la valeur ne demanda que quelques mois pour couvrir toutes ses dépenses.

Cette excellente pratique a eu pour conséquences une augmentation gratuite des récoltes, l'embellissement de la ferme, dont les abords restaient propres, et une amélioration hygiénique dont profitèrent les habitants.

Les faits de cette nature ne sont point rares, mais ils méritent d'être signalés à la multitude routinière qui continue de dormir sur l'oreiller d'une ignorance indolente et malsaine.

Pour les articles non signés: P. GODET.

L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton; les *Voyageurs anciens et*

modernes, livre couronné par l'Académie française; le nouveau volume du *Magasin pittoresque*, se recommandant par les qualités les plus essentielles dans les ouvrages destinés aux familles: instruction, sincérité, conscience, choix judicieux des sources pour les gravures comme pour le texte, et surtout longue expérience de ce qui convient le mieux à l'enseignement agréable des connaissances utiles à tout le monde.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

57, RUE TAITBOUT, A PARIS

Ouvrira les Mercredi 11, Jeudi 12, Vendredi 13 et Samedi 14 Décembre 1872

UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX TITRES DE LA

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

FORGES DE LIVERDUN

(MEURTHE ET MOSELLE.)

Capital social: 4,500,000 Fr., et siège à Paris.

ÉMISSION DE 47,646 OBLIGATIONS

A 200 FR. — REMBOURSABLES A 250 FR.

Intérêt: 12 francs, payable les 15 avril et 15 octobre, jouissance du 15 octobre 1872.

Par le Taux d'Émission, le remboursement à 250 fr., et l'intérêt, le revenu s'élève à 8 0/0 l'an.

Deux tirages par an, les 15 janvier et 15 juillet, à dater du 15 janvier 1874.

ET DE 4,000 CERTIFICATS PRIVILÉGIÉS de 550 francs.

Revenu annuel fixe 44 fr. »
Participation aux bénéfices 101 20

REVENU PROBABLE 145 20

soit plus de 25 0/0.

Tout porteur de Certificat privilégié pourra toujours se faire délivrer en échange UNE ACTION de la Société des Forges de Liverdun.

CONDITIONS DE VERSEMENT:

OBLIGATIONS

En souscrivant 25 fr. }
A la répartition (le 20 déc.) 60 } 200 FR.
Du 15 au 20 janvier 1873 60 }
Du 5 au 10 mars 1873 55 }

Bonification en libérant à la souscription 2

Versement net 198 FR.

CERTIFICATS PRIVILÉGIÉS.

En souscrivant 25 f. }
A la répartition (le 20 déc.) 75 }
Du 15 au 20 janvier 1873 75 } 550 FR.
Du 15 au 20 février 1873 75 }
Du 15 au 20 mars 1873 75 }
Du 15 au 20 avril 1873 75 }
Du 15 au 20 mai 1873 75 }
Du 15 au 20 juin 1873 75 }
Bonification en libérant à la souscription 10

Versement net 540 FR.

COUPONS PAYABLES au siège social, et à la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE.

Les Titres seront cotés à la Bourse.

N. B. Toute demande adressée avant le jour de l'ouverture de la souscription ne sera pas susceptible de réduction; les souscriptions seront ensuite réduites proportionnellement.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES DÈS CE JOUR

Jusqu'au SAMEDI 14 DÉCEMBRE 1872 inclus.

A Paris: } A LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE,
57, RUE TAITBOUT, et au Bureau
auxiliaire A, pl. du Château-d'Eau, 9.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry d'Angleterre.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalescière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de

lui conseiller de prendre de la Revalescière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; ses forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASELLES, Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co., 26, place Vendôme, Paris.

DANS TOUTES LES PHARMACIES

VIOLAND de Colmar Arnica des Vosges CÉLÈBRE VULNÉRAIRE Coups, contusions, chutes, blessures, etc., etc. FLACONS DE 1, 2 et 3 fr.

VIOLAND (Haut-Rhin) Coton Hémostatique pour arrêter instantanément toutes les hémorragies L'ETUI, 2 fr.

VIOLAND Alsace Injection sans rivale pour arrêter les écoulements blancs (GARANTIE.) 5 fr. LE FLACON

VIOLAND actuellement Sirop d'Airelles contre la diarrhée, dysenterie des enfants principalement 1 fr. 50 LE FLACON

VIOLAND à Montrouge Pâte Pectorale Alsacienne La plus efficace de toutes les Pâtes 1 fr. 50 Boîte

VIOLAND 74, route de Châtillon Thé Purgatif rafraichissant est pris sans répugnance. purge lentement et sans colique 1 fr. 20 LA Boîte

VIOLAND près Paris Thé Vulnérable dépuratif et laxatif dit Conservateur de la santé 1 fr. 25 LA Boîte

VIOLAND Essence de mélisse composée Pour faire soi-même l'eau d'en supérieure à celle dite des Carmes 5 fr. LE FLACON

VENTE EN GROS

VIOLAND

Au Grand-Montrouge, près Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 DÉCEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71 . . .	53 45	» 13	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	383 75	»	1 25
4 1/2 % jouiss. 22 septembre . . .	76	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70 . . .	413 75	8 75	»
4 % jouissance 22 septembre . . .	86 15	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet . . .	407 50	2 50	»
5 % Emprunt	84 20	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	86 15	»	»	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . .	210	»	»	»	»	Orléans	275 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . .	375	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	274 50	»	»
— 1865, 4 %	438 75	1 25	»	»	»	Est	265	»	»
— 1869, 3 % t. payé	274	»	»	»	»	Nord	288 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé	247 50	»	»	»	»	Ouest	274	»	»
libéré	»	»	»	»	»	Midi	274	»	»
Banque de France, j. juillet	4525	»	»	»	»	Deux-Charentes	247 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août	607 50	»	»	»	»	Vendée	243	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . .	495	»	»	»	»	C. gén. Foncier, act. 500 f. 250 p. . . .			
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	630	»	»
						comm., 125 fr. p. j. nov.	415	1 25	»
						Crédit foncier d'Autriche	967 50	2 50	»
						Charentes, 400 fr. p. j. août	392 50	»	»
						Est, jouissance nov.	506 75	»	»
						Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	827 50	7 50	»
						Midi, jouissance juillet	583	2 50	»
						Nord, jouissance juillet	985	7 50	»
						Orléans, jouissance octobre	815	6 25	»
						Ouest, jouissance juillet, 65	502 50	»	»
						Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»
						Compagnie parisienne du Gaz	692 50	2 50	»
						Société Immobilière, j. janv.	70	»	»

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers), omnibus.
9 — 02 — — — — —
1 — 33 — — — — —
4 — 13 — — — — —
7 — 27 — — — — —

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — —
9 — 50 — — — — —
12 — 38 — — — — —
4 — 44 — — — — —
10 — 30 — — — — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

A VENDRE

D'OCCASION,
DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
GRANDE REMISE et GRENIER au-dessus.
S'adresser à M^{me} GAULAY, place Saint-Nicolas. (415)

A VENDRE

DEUX CHIENS D'ARRÊT, bonne race, bien dressés.
S'adresser à René GALLAIS, à la ferme de la Belarderie, commune de Verrée. (494)

A VENDRE

D'OCCASION,
Pour cause de santé,
UNE LESSIVEUSE
De 30 kilogrammes de linge.
S'adresser à M^{me} MORIN, au Pont-Fouchard. (565)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans.
S'adresser au bureau du journal.

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cor et autres instruments; romances et chansonnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi. Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général, NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in 8°.

ABONNEMENT: Un an, 12 fr.

A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 85, Angers.

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHÉRIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture;

Agriculteur praticien;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

ETUDES DRUIDIQUES

ET

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION

DES RACES HUMAINES,

Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monument.

Par A. C. G.

Premier fascicule: 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

LE MAIRE,